

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : J'espère commencer cet automne, mais je ne puis l'assurer.

M. SPROULE : L'honorable monsieur se propose-t-il de faire faire la promenade en gravier au centre de la même manière ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne puis répondre à cette question ce soir.

M. MONTAGUE : L'honorable monsieur sait qu'il a dans son département un fonctionnaire qui est dans le service public depuis un grand nombre d'années, et qui, avec un autre, qui n'est plus maintenant dans le service public a fait les plans des édifices où siège le parlement. On dit que ce fonctionnaire doit être mis à la retraite. A-t-il résolu de mettre M. Fuller à sa retraite, et pour quel motif ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je suis arrivé à la conclusion que M. Fuller ne pouvait pas rester beaucoup plus longtemps à l'emploi du gouvernement. Après avoir conféré avec M. Fuller lui-même, il a admis que le temps était venu pour lui de se retirer du service.

M. MONTAGUE : Je crois que l'honorable monsieur a donné à entendre que cette demande venait de lui-même et non de M. Fuller. Me sera-t-il permis de poser la question directement : Est-ce que M. Fuller a demandé d'être mis à la retraite, et quel âge a-t-il ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : M. Fuller est âgé de 73 ans. Il a beaucoup travaillé, et je crois qu'il a prouvé qu'il était un excellent fonctionnaire. Mais je crois aussi que ceux qui ont eu des relations récentes avec lui trouveront avec moi que le temps est venu de le mettre à sa retraite. Je ne voudrais pas en dire davantage, car il a été, comme mon honorable ami le suit, un employé utile. J'ai discuté la chose avec lui, et il comprend que le temps est arrivé pour lui de prendre sa retraite.

M. MONTAGUE : S'il en est ainsi, je regrette d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur ce sujet. Dois-je comprendre que le défaut de mémoire est la cause de sa mise à la retraite ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je n'aimerais pas le dire.

M. MONTAGUE : L'honorable ministre a-t-il choisi son successeur ? J'approuve pleinement les éloges qui ont été faits de M. Fuller ; tous les membres de cette Chambre, j'en suis certain, les approuveront, et je regrette beaucoup d'avoir parlé de ce sujet.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je n'ai pas encore choisi le successeur de M. Fuller.

M. HACKETT : J'approuve pleinement la conduite du ministre qui se débarrasse des employés inutiles et qui diminue les dépenses autant que possible. J'aimerais savoir s'il se propose de se débarrasser de quelques-uns des fonctionnaires qui sont employés comme gardiens, dans les édifices publics de l'île du Prince-Edouard.

M. SPROULE.

M. FORATEUR-SUPPLÉANT : Est-ce que cet item sera adopté. Adopté.

M. WALLACE : Je voudrais demander . . .

Quelques VOIX : A l'ordre !

M. HACKETT : J'ai fait une question à l'honorable ministre.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je suis bien prêt à répondre. Mais plusieurs députés se sont levés, et je n'ai pu avoir la parole.

M. WALLACE : Je puis dire que je me suis levé parce que le président est dans l'habitude de dire (adopté) avant que nous puissions nous lever.

Une VOIX : Le président n'a pas d'yeux en arrière de la tête.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : En réponse à mon honorable ami (M. Hackett), je dois dire qu'aussitôt que j'aurai un peu de temps, j'étudierai la question des employés de l'île du Prince-Edouard, et s'il y a quelque économie à faire, l'honorable monsieur peut être convaincu qu'elle sera faite.

M. HACKETT : Ce sont de bons employés, des hommes fidèles, et l'honorable ministre n'en aura pas de meilleurs. S'il les renvoie, ce sera pour des raisons politiques et non parce qu'ils sont incompetents.

M. McNEILL : Je voudrais faire une question au sujet d'un autre fonctionnaire du département des Travaux publics, un homme qui pendant longtemps a occupé une position importante, dont la réputation est sans tache, et qui a certainement été un des fonctionnaires les plus capables de ce département. Malheureusement, il s'est trouvé impliqué il y a quelques années dans certaines difficultés, qui lui ont gagné les sympathies du public, au moins de ceux qui ont été au fait des circonstances dans lesquelles il s'est trouvé placé. Je voudrais que l'honorable ministre me dise si l'on s'est dispensé des services de M. Perley, et, si tel est le cas, s'est-on dispensé de ses services temporairement, ou y a-t-il espoir qu'il sera encore employé dans le département ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : En réponse à mon honorable ami, je dois dire que M. Perley a été employé dans mon département avec un salaire de \$215 par mois. Il préparait des rapports. Et je pense qu'il ne serait pas conséquent de ma part de le garder plus longtemps à l'emploi du département.

M. SPROULE : Je vois, dans le budget principal, un item qui se lit ainsi :

Chauffage des édifices publics à Ottawa, comprenant le salaire des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens. \$65,000

Et a aussi un autre item destiné aux mêmes fins, \$65,000. Et maintenant, nous avons un item de \$8,000 pour le même objet. Je crois que si l'on veut nous donner une juste idée de ce que coûtent ces fonctionnaires publics, on devrait séparer leurs salaires de la somme requise pour chauffage, etc.